Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 028-212803910-20250403-DELIB_2025_028-DE

République Française

Département de l'EURE-ET-LOIR

Arrondissement de CHARTRES

Commune de TOURY

Délibération N° **2025-028**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 03 avril 2025

Conseillers en exercice : 23
Présents : 15
Votants : 17

Objet : Travaux-Marchés publics – Attribution du marché de travaux « Réhabilitation du château d'eau communal » – Procédure adaptée – Autorisation du pouvoir adjudicateur à signer le marché - Décision

Le jeudi 03 avril 2025 à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de Toury, légalement convoqué par Monsieur le Maire, le 25 mars 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent LECLERCQ, Maire de Toury, en son lieu habituel de séance.

PRESENTS : M. Laurent LECLERCQ, M. Bruno GUITTARD, Mme Delphine BRETON, M. Jean-Yves DUFRESNE, Mme Nathalie VALENTIN, M. Jean-François DARGERE, M. Alain GÉRAY, M. François CLOUET, Mme Joëlle POMPON, Mme Chrystelle MARY, Mme Carole CARRÉ, Mme Orlane LEDENT, M. Antoine HAMEZ, M. Adrien PRUNET.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Franck BACHIMONT, Mme Luisa RODRIGUES, M. Jean-Michel PINCELOUP, Mme Christine ANFRIE.

ABSENTS : Mme Catherine PETIT, Mme Karine NOLL, Mme Florence PINEL, Mme Séverine CHAMAND, M. Jérémy RUBICONDO.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par : Mme Luisa RODRIGUES à Mme Delphine BRETON, M. Franck BACHIMONT à M. Antoine HAMEZ.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Joëlle POMPON

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 028-212803910-20250403-DELIB_2025_028-DE

Le Conseil municipal,

Vu le Code de la Commande Publique,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2022-064 du 15 décembre 2022, approuvant la convention de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du château d'eau communal
Vu l'avis favorable de la Commission « Générale » du 20 mars 2025,

Considérant le souhait de la Collectivité de procéder à la réhabilitation de son château d'eau.
Considérant que le présent marché public est décomposé de la façon suivante :

- Tranche ferme : Etanchéité des cuves et travaux intérieur
- Tranche optionnelle 1 : Travaux extérieur et conduites dans le fut
- Tranche optionnelle 2 : Réalisation d'une fresque

Vu le dossier de consultation des Entreprises correspondant à la présente consultation,
Vu le rapport d'analyses des offres du procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres,

Considérant qu'au regard des critères définis, après organisation d'une phase de négociation, telle que prévue dans le règlement de consultation, l'offre du groupement TEOS/I2E est la mieux-disante, pour un montant total de 511 704 € HT.

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré **à l'unanimité :**

- **DECIDE D'ATTRIBUER** le marché de réhabilitation du château d'eau communal (tranche ferme et optionnelles), dans les conditions prévues dans le dossier de consultation, au groupement TEOS/I2E (porté par TEOS) sis :

SAS TEOS
Espace Atlantic
20, avenue Gustave Eiffel
28 630 GELLAINVILLE

- **PREND ACTE** que l'offre du groupement TEOS/IE2 est décomposée comme suit (après négociations) :

Tranche Ferme	**321 656,00 €**
Tranche Optionnelle 1	179 958,00 €
Tranche Optionnelle 2	10 090,00 €
Total HT	**511 704,00 €**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, en tant que pouvoir adjudicateur ou son représentant à signer tous documents et actes, se rapportant à la présente délibération ;

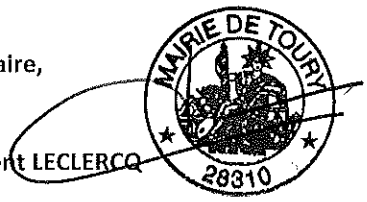
- **DIT** que les crédits correspondants sont prévus au budget primitif de l'année 2025 et en fonction d'une ou de deux reconductions de l'accord-cadre, prévus aux budgets des exercices suivants ;

- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 028-212803910-20250403-DELIB_2025_028-DE

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dessus.
Pour Extrait Conforme

Le Maire,



Laurent LECLERCQ

La Secrétaire de Séance,

Joëlle POMPON

Acte rendu exécutoire :

- **Affiché le :** 22/04/2025
- **Transmis au représentant de l'Etat le :** 22/04/2025

Le Maire,
Laurent LECLERCQ

